



COMMUNE DE
PORT-VALAIS

RESSOURCERIE DE PORT-VALAIS

— *Les règles à suivre* —

La ressourcerie est un espace de partage destiné à favoriser le réemploi des objets et à réduire les déchets.

Merci de respecter les règles suivantes afin de garantir son bon fonctionnement.



MERCI DE



Déposer des objets propres et en état de marche dans l'espace réservé.



Récupérer seulement les objets déposés dans la ressourcerie, dans une quantité raisonnable et pour son propre usage.



Limiter votre temps au sein de la ressourcerie à 10 minutes maximum.



ATTENTION



Les objets ne sont pas désinfectés lors de leur arrivée.



Les objets récupérés sur ce site ne sont pas destinés à un usage commercial (revente).



La ressourcerie n'est accessible qu'aux habitant·e·s de la commune.



Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident lié à un objet récupéré à la ressourcerie. La commune ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident ou d'incident.



Ensemble,
donnons une seconde vie
aux objets !
❤



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION ET VOTRE CIVISME !

